



ARRETE N° 2005- DOF - 005  
du 15 MARS 2005  
PORTANT déclassement dans le domaine  
concedé d'EDF de l'ancien tronçon de la  
RD 52 à VOGELGRUN

Service des Opérations  
Foncières et Immobilières

REÇU A LA PRÉFECTURE  
15 MARS 2005

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 11 juillet 2003 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement et du classement du tronçon
- VU la délibération du Conseil Général en date du 25 février 2005 décidant le déclassement de ce tronçon de la RD 52 et son transfert dans le domaine concédé d'EDF,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Le déclassement de l'ancien accès Sud de la RN 415, composé par le tronçon de voie situé en contre bas de la rive ouest de la berge du Grand Canal d'Alsace à Vogelgrun, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

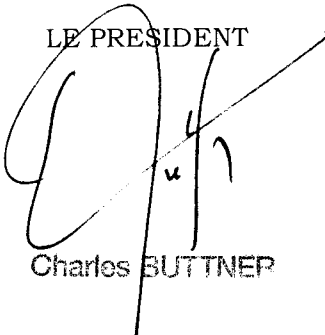
Le transfert de ladite section dans le domaine concédé d'EDF.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin  
Monsieur le Directeur de la DIRT  
Monsieur le Directeur du DOF  
Monsieur le Maire de la Commune de VOGELGRUN,

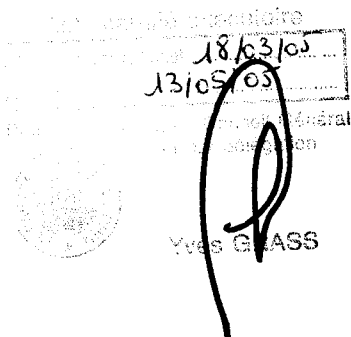
sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

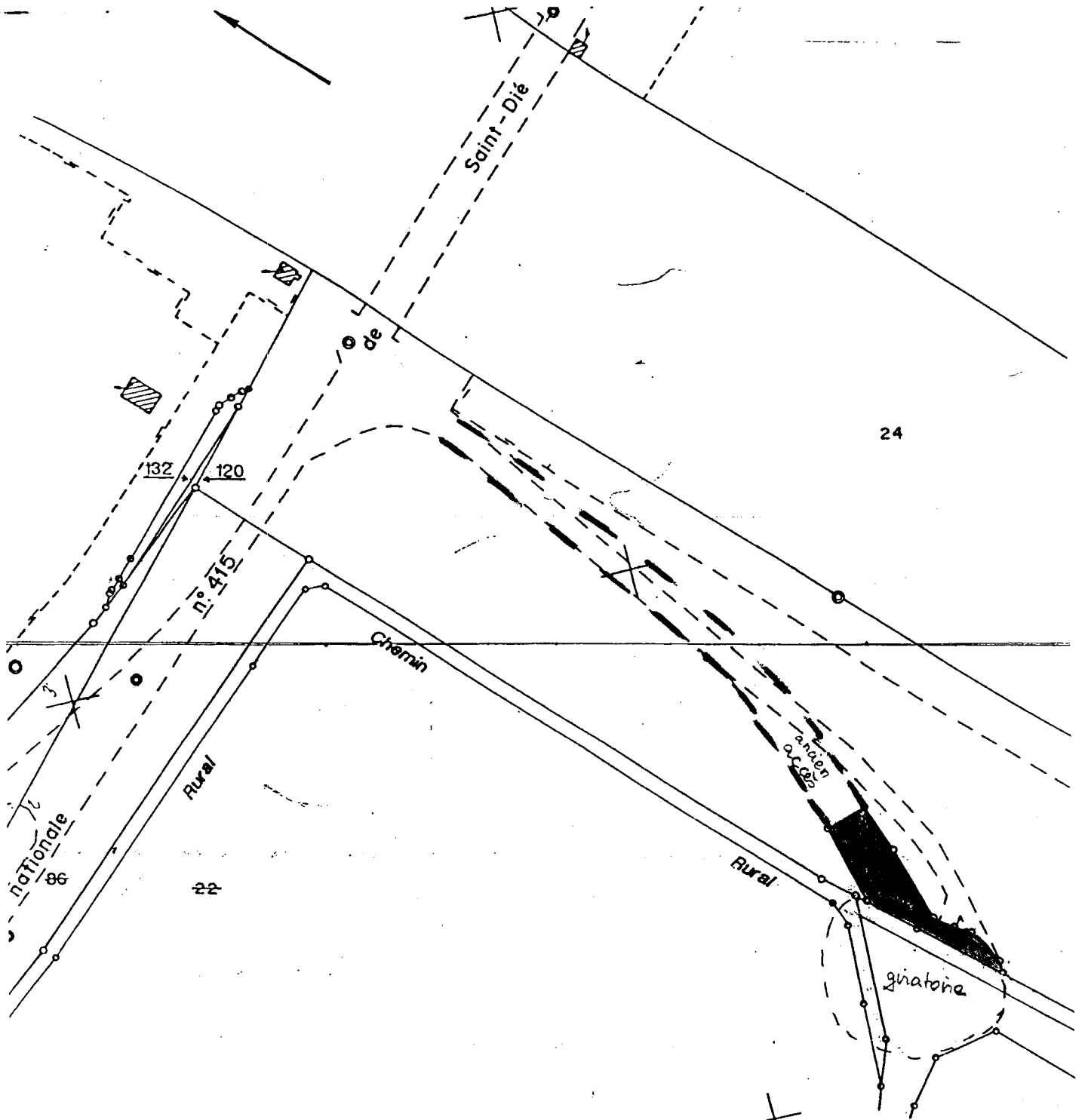


Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 MARS 2005



18/03/05  
13/05/05  
Yves GLASS



**SECTION**

**19**